



Publicité

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Téléphone : 0468376800

Fax : 0468214389

Adresse internet : <http://www.saint-cyprien.com>

E-Mail : christophe.vidal@stcyprien.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

<https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Vérifications périodiques des installations de la commune de Saint-Cyprien - Vérifications périodiques des installations de la commune de Saint-Cyprien

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Les installations situées sur la commune de Saint-Cyprien.

Code NUTS : FRJ15

CPV global à la consultation

CPV principal : 71700000-5

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 71631300-3

lot n°2 : CPV principal : 71315400-3

lot n°3 : CPV principal : 71315400-3

lot n°4 : CPV principal : 71631100-1

lot n°5 : CPV principal : 50870000-4

lot n°6 : CPV principal : 50610000-4

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 : vérification périodique des installations électriques et photovoltaïques et bornes électriques

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 20000 euros HT

Lot n°2 : vérification périodique des installations de chauffages et installations et canalisations de gaz.

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Lot n°3 : vérification périodique des installations de sécurité incendie des bâtiments communaux

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Lot n°4 : vérification périodique des machines agricoles, engins et appareils de lavage du Centre Technique Municipal.

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Lot n°5 : vérification périodique des aires de jeux et des équipements sportifs de la commune de Saint-Cyprien.

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Lot n°6 : vérification et entretien des appareils de cuisson et électroménager dans les bâtiments communaux.

Quantité ou étendue :

Estimation ou fourchette : 10000 euros HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Le marché relatif au lot a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 12 mois
- Reconduction n°2 : 12 mois

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°3 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°4 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°5 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°6 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ou équivalent français.
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site facultative

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Planning annuel
pondéré à 20 sur 100 points.

Planning annuel.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Elle sera appréciée au regard d'un mémoire technique décrivant la prestation proposée ainsi que des précisions qui permettront d'évaluer la qualité de la prestation, les modes opératoires, l'équipement et tout autre renseignement utile.

Une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat sur la valeur technique : le calcul sera le suivant : note attribuée / 10 x 20

dont le Barème est le suivant :

- Très Bon ou Idéal : 10 ou 9
- Bon : 8 ou 7
- Moyen : 6 ou 5
- Insuffisant : 4 ou 3
- Très insuffisant: 2 ou 1
- Absence de mémoire ou Nul : 0

2. Critère Prix des prestations
pondéré à 40 sur 100 points.

Prix des prestations.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

le critère prix sera calculé à partir de l'offre proposée par le candidat : offre la moins disante / offre du candidat x 40

3. Critère Valeur Technique Prestations
pondéré à 40 sur 100 points.

Valeur technique des prestations.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Elle sera appréciée au regard d'un mémoire technique décrivant la prestation proposée ainsi que des précisions qui permettront d'évaluer la qualité de la prestation, les modes opératoires, l'équipement et tout autre renseignement utile.

Une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat sur la valeur technique : le calcul sera le suivant : note attribuée / 10 x 40

dont le Barème est le suivant :

- Très Bon ou Idéal : 10 ou 9
- Bon : 8 ou 7
- Moyen : 6 ou 5
- Insuffisant : 4 ou 3

- Très insuffisant: 2 ou 1
- Absence de mémoire ou Nul : 0

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : MAPA N° 23SE074

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/12/2023

Date limite de réception des offres : 11/01/2024 à 15:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le Budget de la Commune de Saint-Cyprien au titre de l'exercice 2023 et suivants.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les reconductions :

pour le lot n°1 Lot n° 1 : vérification périodique des installations électriques et photovoltaïques et bornes électriques :

Reconduction à la date anniversaire de la notification.

pour le lot n°2 Lot n° 2 : vérification périodique des installations de chauffages et installations et canalisations de gaz. :

Reconduction tacite à la date anniversaire de la notification.

pour le lot n°3 Lot n° 3 : Lot n° 3 : Lot n° 3 : vérification périodique des installations de sécurité incendie des bâtiments communaux :

Reconduction tacite à la date anniversaire de la notification.

pour le lot n°4 Lot n° 4 : vérification périodique des machines agricoles, engins et appareils de levage du Centre Technique Municipal. :

Reconduction tacite à la date anniversaire de la notification.

pour le lot n°5 Lot n° 5 : vérification périodique des aires de jeux et des équipements sportifs de la commune de Saint-Cyprien. :

Tacite reconduction à la date anniversaire de la notification.

pour le lot n°6 Lot n° 6 : vérification et entretien des appareils de cuisson et électroménager dans les bâtiments communaux. :

Reconduction tacite à la date anniversaire de la notification.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier

Introduction des recours : - Référé contractuel : conformément aux dispositions des L.551- 13 et R.551-7 du Code de la Justice Administrative, dans un délai :- de 31 jours suivant la publication d'un avis d'attribution du marché public,- de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution. Ce recours ne peut être exercé dans les cas suivants :- à l'égard des marchés publics dont la passation n'est pas soumise à une obligation de publicité préalable lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- à l'égard des marchés publics soumis à publicité préalable auxquels ne s'applique pas l'obligation de communiquer la décision d'attribution aux candidats non retenus (marchés à procédure adaptée) lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- par les demandeurs ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du code de justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.- Recours en excès de pouvoir : conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet.- Recours de plein contentieux : conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative et à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, tout tiers justifiant d'un intérêt lésé peut former un recours en pleine juridiction, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché public.

Conditions de remise des candidatures

Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement : Le BPU valant DQE doit être renseigné, daté et signé.. L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des plis.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Saint-Cyprien / MP RC
Correspondant : M. Romain Camos
Adresse : Hôtel de ville
Place Desnoyer
66750 Saint-Cyprien
Tél : 0468376800
Fax : 0468214389
Courriel : romain.camos@stcyprien.fr
Adresse Internet : <http://www.saint-cyprien.com>

- pour les renseignements d'ordre technique :

Mairie de Saint-Cyprien / Services techniques BD
Correspondant : M. Benjamin Daniel
Adresse : CTM
rue Courteline
66750 Saint-Cyprien
Tél : 06.80.34.48.11
Fax : 04.30.95.05.20
Courriel : benjamin.daniel@stcyprien.fr
Adresse Internet : <http://www.saint-cyprien.com>